

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
191<sup>e</sup> année  
19 février 2015  
n° 7 / 7632<sup>e</sup>  
pages 369 à 424

## CHRONIQUES / Médiation-conciliation

La reconnaissance des véritables clauses de médiation ou de conciliation obligatoire hors de toute instance

> *Hugues Kenfack*

384

Pour une clarification des procédures de médiation et de conciliation dans le code de procédure civile

> *Emmanuel et Matthieu Brochier*

389

## ÉDITORIAL

369 Secret des affaires et liberté d'expression, *Dominique Schmidt*

## ACTUALITÉS

- 373 Loteries publicitaires: nouveau régime issu de la loi du 20 décembre 2014
- 376 Loi de modernisation du droit: dispositions modifiant le droit de la famille
- 378 Homicide involontaire: refus de l'extension au cas de l'enfant à naître
- 381 Réforme de la carte judiciaire: bilan très positif pour la Cour des comptes

## POINT DE VUE

- 382 Le volet droit des faillites de la loi « Macron »: une intention louable au départ, mais un résultat dangereux à l'arrivée, *Sophie Vermeille*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 394 **Panorama:** Droit du sport, *Centre de droit et d'économie du sport*
- 405 **Notes:** Étendue des recours entre coresponsables: la responsabilité du fait des produits à la pointe de l'égalité, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 26 nov. 2014, Jean-Sébastien Borghetti*
- 410 Le dessaisissement de l'auteur adhérent d'une société de gestion collective: précisions et nouvelles interrogations, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 13 nov. 2014, Anne Etienney-de Sainte Marie*
- 415 La protection pénale des biens incorporels de l'entreprise: vers l'achèvement de la dématérialisation du délit?, *note sous Crim. 22 oct. 2014, Alexandra Mendoza-Caminade*
- 420 Défaut de déclaration d'une opération exemptée de droit de préemption de la SAFER: quelle sanction?, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> oct. 2014, Franck Roussel*

## ENTRETIEN

- 424 Aline Cheynet de Beaupré - Les divers visages de l'euthanasie

DALLOZ

321507



# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2015

## Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Dominique Schmidt

369 Secret des affaires  
et liberté d'expression

## ACTUALITÉS

372

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Démarchage à domicile: incitation du consommateur à se déplacer chez le professionnel, *Civ. 1<sup>re</sup>, 4 févr. 2015*  
Loteries publicitaires: nouveau régime issu de la loi du 20 décembre 2014

#### Propriété intellectuelle

Marque « bateaux mouches »: pas d'acquisition de caractère distinctif par l'usage, *Com. 3 févr. 2015*

#### Société et marché financier

Cession de droits sociaux: cumul des garanties légales et contractuelles, *Com. 3 févr. 2015*

Groupe de sociétés: responsabilité de la société mère pour immixtion, *Com. 3 févr. 2015*

375

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité des produits défectueux (gaz propane): responsabilité du producteur, *Civ. 1<sup>re</sup>, 4 févr. 2015*

Responsabilité des produits défectueux (motomarine): charge de la preuve du défaut, *Civ. 1<sup>re</sup>, 4 févr. 2015*

Policier victime d'une agression: réparation d'un préjudice moral exceptionnel, *Civ. 2<sup>e</sup>, 5 févr. 2015*

Réforme du droit des obligations: validation par le Conseil constitutionnel

#### Famille-Personne-Succession

Loi de modernisation du droit: dispositions modifiant le droit de la famille

377

### DROIT IMMOBILIER

#### Expropriation

Prise de possession du bien exproprié: constitutionnalité du mécanisme de protection, *Cons. const., 13 févr. 2015*

378

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Homicide involontaire: refus de l'extension au cas de l'enfant à naître, *Pau, 5 févr. 2015*

#### Presse et communication

Assignation (texte applicable): nullité pour cause de double qualification, *Civ. 1<sup>re</sup>, 4 févr. 2015*

379

### DROIT PUBLIC

#### Santé publique

Médecin libéral (responsabilité): régime en cas d'intervention sur sollicitation du SAMU, *Civ. 1<sup>re</sup>, 4 févr. 2015*

Professionnels de santé: interprétation stricte des clauses de non-réinstallation, *Civ. 1<sup>re</sup>, 4 févr. 2015*

380

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Portage salarial: obligation pour l'employeur de fournir du travail, *Soc. 4 févr. 2015*

Amiante: défaut de caractère interprétatif d'un accord d'entreprise, *Soc. 4 févr. 2015*

Transport routier: interdiction de substituer des titres-restaurants à l'indemnité de repas, *Soc. 4 févr. 2015*

381

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Réforme de la carte judiciaire: bilan très positif pour la Cour des comptes

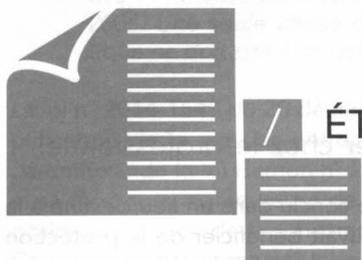
/ Consommation

Loteries publicitaires : nouveau régime

## POINT DE VUE

382

Le volet droit des faillites de la loi « Macron » : une intention louable au départ, mais un résultat dangereux à l'arrivée par Sophie Vermeille



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

384

La reconnaissance des véritables clauses de médiation ou de conciliation obligatoire hors de toute instance par Hugues Kenfack

389

Pour une clarification des procédures de médiation et de conciliation dans le code de procédure civile par Emmanuel et Matthieu Brochier

### PANORAMA

394

Droit du sport janvier 2014 - décembre 2014 par le Centre de droit et d'économie du sport

### NOTES

405

Étendue des recours entre coresponsables : la responsabilité du fait des produits à la pointe de l'égalité, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 26 nov. 2014 par Jean-Sébastien Borghetti

410

Le dessaisissement de l'auteur adhérent d'une société de gestion collective : précisions et nouvelles interrogations, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 13 nov. 2014 par Anne Etienney-de Sainte Marie

415

La protection pénale des biens incorporels de l'entreprise : vers l'achèvement de la dématérialisation du délit ?, note sous Crim. 22 oct. 2014 par Alexandra Mendoza-Caminade

420

Défaut de déclaration d'une opération exemptée de droit de préemption de la SAFER : quelle sanction ?, note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> oct. 2014 par Franck Roussel

1

2

3

## ENTRETIEN

424

Aline Cheynet de Beaupré - Les divers visages de l'euthanasie

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).